

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 194

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Martinez, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, M. Monnier, Mme Rimbert et M. Tonussi

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 58, insérer l'alinéa suivant :

« Afin d'améliorer l'efficacité, la rapidité et la létalité des dispositifs de reconnaissance et de frappe, le développement d'une capacité souveraine est encouragé pour connecter les senseurs et les effecteurs grâce à l'intelligence artificielle. Cette capacité, qui permet de faire la différence dans un engagement majeur, est nécessaire dans le cadre d'un engagement de haute intensité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Retex de la guerre en Ukraine rappelle l'importance de l'artillerie et singulièrement de la frappe dans la profondeur dans un conflit de haute intensité.

Cette arme, essentielle, doit être durcie au sein de nos armées avec l'apport de nouvelles capacités représentant un "game changer" sur le champ de bataille. Pour la bataille du futur et au vu des premiers enseignements tirés du conflit ukrainien, l'interconnexion entre les senseurs (radars, drones longue-distance, imagerie géospatiale) et les effecteurs (drones d'attaque, lance-roquettes, canons type Caesar) via une solution (software) ayant recours à l'intelligence artificielle apparaît comme un élément clé pour s'imposer.

Le développement d'une capacité française sur ce segment doit être encouragé et accéléré. La France dispose de services du Ministère des Armées et d'une BITD solide et innovante pour

répondre à ce besoin mais, à ce stade, les solutions étrangères ont une longueur d'avance, notamment les solutions américaines avec le Lattice d'Anduril ou le Maven de Palantir.

Une solution nationale et souveraine doit donc être développée: il en va de la liberté d'action de nos armes sur le champ de bataille, liberté d'action au coeur de la doctrine militaire française érigée comme un des grands principes de la guerre par le Maréchal Foch. Si la France veut rester une nation cadre en haute intensité, elle ne peut faire l'impasse sur ce segment de la reconnaissance-frappe.

Le bon fonctionnement de ce dispositif passe également par la constitution d'un stock de munitions adapté.